MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Publication périodique
DLP 29-8-88036696

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION BAS-VIVARAIS

ABONNEMENT ANNUEL : 80 f
REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17 A
(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

14 Octobre 1983 N° de série continue 58 Bulletin n° 25

ARBRES FRUITIERS

PECHER

Dépérissement Bactérien : Protection d'automne - Vous avez déjà réalisé 2 traitements cupriques. 2 autres sont à prévoir. Ne jamais laisser plus de 12 jours entre 2 interventions.
Attention aux risques de brûlures en cas de temps brumeux ou humide.
Produit : sel de cuivre dosé à 125 g de cuivre métal.
Produits homologués : Bouillie Bordelaise Rhodia 25, Bouillie Bordelaise RSR, Cupravit
Taille : Arbres jeunes et variétés sensibles : tailler impérativement aux environs de la floraison. D'une manière générale tailler le plus tard possible, en désinfectant le plus souvent possible les outils de taille (sécateurs, scies..) à l'alcool à brûler. Les grosses plaies seront protégées par une application immédiate d'une peinture antiseptique.

CERISIER

La maladie criblée (Coryneum) dont nous avons parlé dans notre précédent Bulletin concernait bien évidemment le cerisier et non le pommier. Nous vous prions de nous excuser de cette erreur de montage.

POIRIER - POMMIER

Tavelures - Ces champignons passent l'hiver sous forme de périthèces dans les feuilles mortes. Dans les rares vergers envahis par la tavelure, certaines mesures seront prises pour limiter les risques de contaminations au printemps prochain. Il s'agit d'accélérer la décomposition des feuilles mortes, ce qui empêche beaucoup de périthèces de se former ou de devenir actifs.

2 méthodes sont possibles :
1 - Traitement du feuillage à l'urée : uniquement si les rameaux sont bien aoûtés.
Date : dès le tout début de la chute des feuilles
Produit et dose : 120 kg de Perlurée à l'hectare dans au moins 1000 litres d'eau.
Précautions : bien dissoudre l'urée juste avant le traitement. Ne mélanger avec aucun autre produit. Rincer abondamment les appareils après le traitement.
2 - Traitement sur les feuilles au sol : après fauchage de l'herbe
Date : Novembre ou Décembre
Produit et dose : 260 kg de sulfate d'ammoniaque à 21 % d'azote par hectare dans au moins 1200 litres d'eau.
Précautions : les mêmes que précédemment.
Quelle que soit la méthode retenue - Eliminer et brûler au cours de la taille les rameaux porteurs de chancres pustuleux (poirier). L'enfouissement des feuilles par un travail du sol sera un complément de lutte.

Chancre à Nectria - Dans les rares vergers contaminés, on effectuera 2 à 3 traitements dosés à 500 g de cuivre métal par hl entre le début et la chute complète du feuillage.
De plus, pendant la taille :
- Eliminer et brûler les rameaux atteints
- cureter et désinfecter les chancres sur charpentière ou sur sous mère.

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

P 140

POIRIER

Psylle - Dans les rares vergers infestés, de nombreuses larves de tous les stades d'évolution se développent. Il est encore trop tôt pour réaliser l'intervention d'automne, qui, vise les adultes.

- LES PETITS RONGEURS EN ARBORICULTURE -

Certaines années, des dégâts de "rats", localement importants, sont constatés dans des plantations, notamment de pommier (GROSPIERRES, AURIOLLES, CHAUZON PRADON BALAZUC...).

Ces dégâts sont souvent découverts au printemps (mauvaise végétation, et dans les cas graves, particulièrement en jeune plantation, dépérissements brutaux des arbres). Mais ils proviennent de méfaits commis plusieurs mois auparavant (racines et/ou écorce des arbres rongés).

Certaines situations sont naturellement favorables à ces ravageurs (terrains profonds et humides...), mais le rôle des pratiques culturales n'est pas indifférent :

- le travail du sol les dérange
- le mulching et l'herbe séchée sur le rang les favorisent. Les galeries peuvent alors suivre les rangs de plantation... ainsi que les dégâts.

Plusieurs espèces de petits rongeurs peuvent être en cause dans notre région (mulots, divers petits campagnols dont probablement le provençal).

LORSQUE LA LUTTE EST ENVISAGEE :

Il est indispensable de savoir contre quelle espèce on lutte sous peine de mettre en oeuvre une lutte dangereuse, inadaptée et donc inefficace et coûteuse.

Pour cela, plusieurs possibilités complémentaires :

- l'observation du type de dégâts et des indices dans la parcelle (trous, "taupinières", "pistes", etc...)
- la pose de divers appâts blancs (c'est-à-dire non empoisonnés), et protégés de la consommation d'autres animaux, sur les traces des rongeurs, et l'observation de leur consommation.
- le piègeage, bien que délicat à mettre en oeuvre reste la méthode la plus sûre d'investigation.

En présence de trous de galerie uniquement, creuser l'entrée de galeries jusqu'à une portion de galerie droite, où le piège à pinces est posé et calé, pinces vers l'intérieur de la galerie. En présence de "taupinières" il convient de sonder une galerie secondaire partant de la taupinière pour aboutir à une galerie plus importante, qui est une galerie principale, lieu de passage des rongeurs. C'est dans ce type de galerie que les pièges à pinces seront posés.

Si l'on soupçonne des mulots on posera des pièges type tapette à souris appâtés avec du pain ou un morceau de pomme.

Tous ces pièges seront relevés tous les jours jusqu'à capture de plusieurs individus. S'il s'agit de petits campagnols, l'identification de l'espèce est indispensable et ne pourra être faite que par des spécialistes des petits rongeurs.

Les animaux piégés seront apportés **le plus tôt possible après leur capture** au Bureau du Service de la Protection des Végétaux au : Lycée Agricole Olivier de Serres à AUBENAS. Une permanence y est assurée du lundi au vendredi de 8 H à 9 H.

Une fois identifiée l'espèce responsable des dégâts, la lutte proprement dite pourra être envisagée, car on saura quel appât, quel rodenticide et quelle méthode de dépôt des appâts il conviendra d'employer.

La lutte sera menée en automne ou en hiver. Si les dégâts intéressent une surface importante elle sera collective. Dans tous les cas tout sera mis en oeuvre pour éviter les risques pour les enfants et personnes non informées, les animaux domestiques et pour l'environnement (gibier et prédateurs de petits rongeurs).

Un complément d'information pourra paraître en fonction des captures qui seront réalisées par les producteurs ayant constaté des dégâts.

P141